



Prendre les précautions dans votre maison : Prévenir les incendies d'origine électrique



FICHE PRÉVENTION

250 000 incendies d'habitations sont déclarés chaque année, soit 1 incendie toutes les 2 minutes. 25 % des incendies sont dus à des installations défectueuses. La machine à laver, la télévision sont les appareils le plus souvent à l'origine d'un début d'incendie.

À SAVOIR

- Si votre installation électrique a plus de 10 ans, faites-la vérifier par un professionnel !
- Vous êtes propriétaire ? Vous souhaitez mettre votre logement en location ?
Attention !
Assurez-vous de la conformité de vos installations électriques.



> Votre logement est-il dangereux ?

S'il date d'avant 1974, il l'est certainement, à moins d'avoir été rénové. En effet, avant cette date, la norme et le contrôle des installations électriques dans les logements neufs n'étaient pas obligatoires. Entre 1974 et 1991, la prudence s'impose, car le disjoncteur 30mA n'est devenu obligatoire qu'en 1991. Enfin, après cette date, les installations ont toutes les chances d'être sûres. Vérifiez bien les dates de votre installation électrique car 46% des logements ne disposent pas d'une installation conforme.

> Les règles à respecter impérativement

- Laissez l'accès libre à votre compteur électrique.
- Demandez l'installation de différentiels à haute sensibilité (type A ou AC de 30mA) afin de protéger les personnes et les objets.
- Faites relier votre installation à la terre.
- Faites poser des prises de terre dans toutes les pièces.
- Pensez à mettre des prises à éclipses dans les autres pièces afin de protéger vos enfants.
- Equipez-vous d'appareillages encastrés plutôt que dévissables (interrupteurs, prises de courant, boutons poussoirs,...).

> L'entretien de votre installation électrique

- Remplacez vos vieux appareils par du matériel électrique estampillé NF.
- Si votre installation électrique est équipée de fusibles en plomb, remplacez-la par un nouveau tableau électrique, des coupes circuit (ou disjoncteurs) et des interrupteurs différentiels. Les départs d'incendies sont très fréquents sur ce type de fusibles.

> Des conseils pour une bonne utilisation de votre installation électrique

- Sur les installations électriques modernes, faites vérifier le coupe-circuit électrique s'il s'est déclenché plus de 10 fois.
- Evitez de faire passer les fils électriques sous un tapis.
- Ne raccordez pas à la terre par l'intermédiaire d'une canalisation d'eau.
- Ne surexploitez pas vos équipements électriques : une multiprise utilisée en excès surchauffe et fait fondre les gaines de protection ce qui provoque des étincelles et déclenche un court-circuit...

> Prenez toutes les précautions nécessaires !

- Ne laissez jamais branchés des appareils électriques inutilisés (robots ménagers, fer à repasser, perceuse,...).
- Ne débranchez pas un appareil en tirant sur le fil.
- Débranchez toujours l'appareil avant de le nettoyer.
- Vérifiez que l'ampoule de votre halogène est protégée par un écran protecteur ou par une grille.
- Apprenez à vos enfants les principales règles de sécurité électrique et les dangers liés à une mauvaise utilisation de l'électricité. Protégez-les contre les risques éventuels : protégez vos prises, évitez les jouets électriques à brancher directement à une prise....
- Ne laissez pas vos appareils en veille (TV, magnétoscope...).
- Eloignez les matières inflammables de la cuisinière, des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes (rideaux, tapisseries, essuie-mains...).
- Ne posez rien sur un appareil électrique, en particulier sur les radiateurs électriques.



FOCUS

Soyez particulièrement vigilant à la **période de Noël** propice aux incendies du fait de la multitude de bougies et de la qualité des prises électriques et guirlandes lumineuses.

Le sapin peut s'enflammer en l'espace de quelques secondes. Placez-le à distance de toutes les sources de chaleur (bougies, radiateurs, et cheminées). S'il est artificiel, achetez un sapin ignifugé ; et s'il est naturel, humidifiez-le régulièrement ou arrosez-le s'il est en pot.

Evitez également la neige artificielle et le flochage qui sont de véritables allume-feux. Enfin, vérifiez que vos guirlandes électriques soient bien aux Normes Françaises ou Européennes et ne les laissez pas allumées sans surveillance.

Prévenir le risque incendie d'origine électrique

> La prévention contre la foudre, ça existe aussi !

Savez-vous qu'un grand nombre de sinistres dommages électriques est dû aux orages ? La meilleure protection pour une maison, est l'installation d'un parafoudre au tableau général : il vous protégera et protégera vos appareils (hifi, TV, vidéo, informatique...).

Sachez que le **parafoudre est même obligatoire dans certaines régions et sur les bâtiments**. Faites installer votre parafoudre par professionnel.

Adoptez des règles de prudence suivantes en cas d'orage, de foudre :

- Limitez l'utilisation d'objets métalliques, d'appareils électriques,
- Débranchez le cordon d'alimentation secteur de vos appareils électriques et le câble d'antenne hertzien ou la parabole de votre téléviseur,
- Débranchez le téléphone et tout appareil connecté par le réseau téléphonique (modem, box...),
- Evitez les appels depuis un téléphone fixe.

Source : Règlement Sanitaire Départemental Type (article 31.6)

> Les bons réflexes Aviva :

- Maintenez votre installation électrique en bon état.
- Faites installer un détecteur de fumée ou détecteur d'incendie. Le détecteur de fumée alerte dès la formation de fumée dans une pièce. Il permet donc d'avertir les occupants d'un logement dès que l'incendie se déclare pour leur permettre de maîtriser le départ du feu ou de fuir sans être victimes des émanations, diminuant ainsi considérablement le taux de mortalité.
Il s'agit d'une obligation légale : « L'occupant ou le cas échéant, le propriétaire d'un logement doit installer dans celui-ci au moins un détecteur avertisseur autonome de fumée. Il doit veiller à l'entretien et au fonctionnement de ce dispositif. Par ailleurs, il faudra transmettre à l'assureur du logement une déclaration d'installation de détecteur de fumée » (Art. L 129-8). Effectivement, la majorité des incendies domestiques peut être évitée si les victimes sont alertées dès le début de l'incendie, et si elles savent réagir face au feu.
- **Pour être efficace, le détecteur doit être installé à proximité des zones de sommeil.**
- Equipez-vous d'un parafoudre
- Ayez en tête le numéro d'urgence des pompiers : **18**.
- Ne tentez pas de lutter seul contre le feu sans avoir appelé les secours.

> Le + produit

Demandez conseil à votre Agent Général Aviva sur l'option rééquipement à neuf sur :

- les dommages aux appareils électriques.
- et si vous n'êtes pas encore assuré, sachez qu'Aviva garantit d'office les dommages aux installations électriques.



Aviva Assurances

Siège social : 13 rue du Moulin Bailly
92271 Bois-Colombes Cedex

Entreprise régie par le code des Assurances
Société Anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers
Capital social : 168 132 098,32 euros
306 522 665 R.C.S. Nanterre

aviva.fr